

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 11/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 20 du mois de mars Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

PRESENTS : AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, GIGNOUX Pascal, GRUWÉ Marion, GOUDY Martine, JAMAIN Thomas, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, MECHINEAU Pascal, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : DUBOIS Maëva à GRUWÉ Marion, MUCHERON Laurence à GIGNOUX Pascal.

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : GOUDY Martine

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

nombre de bulletins : 15

bulletins blancs ou nuls : 2

suffrages exprimés : 13

majorité absolue : 8

Voix obtenues : GIGNOUX Pascal : 13

Mr GIGNOUX Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été installé immédiatement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 2
suffrages exprimés : 13
majorité absolue : 8
Voix obtenues : GOUDY Martine : 13

Mme GOUDY Martine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU